



6 juillet 2021 N° 169



ACTUALITES

Conseil de la CNSA

Ce Conseil a la particularité de comprendre un collège élu d'associations représentant les personnes âgées (PA) et les professionnels du secteur et un collège identique pour les personnes en situation de handicap. Ces collèges élus pour quatre ans comprennent six membres titulaires et six membres suppléants avec une nouveauté cette année : la parité, ce qui a quelque peu compliqué le processus.

Le mandat des membres du collège des PA a été soumis à élection le 21 juin. Le collège

électoral de 27 membres comprenait Générations Mouvement, l'UFR et la CFR. La FNAR a été réélue titulaire et Christine Meyer-Meuret siègera au titre de la FNAR. Générations Mouvement a été réélue suppléante. Deux nouveaux membres ont été élus : la Croix rouge française et l'Association française des aidants.

Le collège des PH a élu ses représentants le 30 juin, dont l'APF France handicap.

Le prochain Conseil se tiendra le 8 juillet.

Sylvain Denis

CFR Retraite



Réforme des retraites : cap sur 2022, au plus tôt !

Rien de fondamental n'a changé depuis mai dans les positions de l'exécutif et des partenaires sociaux au sujet de la réforme des retraites. Certaines de ces positions restent évasives, y compris celle du Président de la République, d'autres se figent, voire se durcissent. Quand le chef de l'État déclare que « *la réforme ambitieuse et extrêmement complexe initialement envisagée* » (projet de loi voté par l'Assemblée Nationale en mars 2020 avant le début de l'épidémie Covid) « *ne peut pas être reprise en l'état* » et que « *rien n'est exclu quant à son avenir* », il serait vain d'essayer de persuader les quelque 40 % de Français qui souhaitent la relancer rapidement que le temps de le faire n'est pas encore venu (il n'y aurait de toute façon déjà plus de place dans le calendrier parlementaire pour la voter avant l'élection présidentielle). Le « *rien n'est exclu* » fait référence à la déclaration « *je vais devoir prendre des décisions dans les semaines à venir, certaines difficiles* »...

L'autre moitié des Français (55 %) ne veut pas d'une réforme avant la présidentielle et deux opinions se détachent parmi les diverses insuffisances expliquant cet écart :

- l'accoutumance au système des points pour, lors de la liquidation, convertir le travail fourni pendant toute la vie active en un niveau sonnante et trébuchant de retraite : essayer, au creux de l'été, d'expliquer une nouvelle fois la différence entre convertir les cotisations en points (Agirc – Arrco) et les convertir en trimestres

(CNAV) peut en effet être une gageure. En réalité ce n'est pas tellement l'explication arithmétique qui pose problème, mais plutôt le fait qu'une partie non négligeable des Français estime que la durée du travail, donc les trimestres, est plus explicite et plus parlante que sa représentation par des points. Ce n'est probablement pas une question de défiance mais sans doute une simple question de confiance. Si la confiance est insuffisante, il faudra expliquer et expliquer encore, car elle est le lien qui unit les générations, chacune d'entre elles cotisant à son tour pour assurer le paiement des pensions des générations qui l'ont précédée, en espérant bien sûr que la génération suivante fera la même chose. De façon plus générale la confiance doit être la pierre angulaire de la réforme. La restaurer chez les jeunes générations est fondamental, car moins ils auront confiance dans le nouveau système, moins ils accepteront d'y contribuer.

Laurent Pietraszewski, en charge des retraites et de la santé au travail, n'a pas dit autre chose lors de son interview par France Info le 13 juin. « Il ne peut y avoir d'équilibre dans le temps s'il n'y a pas de solidarité dans la durée. Il faut qu'un dialogue social le plus large possible débouche sur un consensus. ». Très bien mais rien de plus précis.

- la distinction entre « paramétrique » et « systémique » :

Réforme paramétrique : essentiellement financière, elle doit garantir dans la durée l'équilibre comptable entre le total des

pensions versées aux retraités et le total des cotisations des actifs. Ceci dit, les réformes paramétriques ont pu montrer certaines limites en crispant les débats sur des paramètres impopulaires comme l'âge et la durée de cotisation, mais n'oublions pas que la réforme paramétrique Sarkozy/Woerth de 2010 reculant de 2 ans l'âge de départ à la retraite a évité que soient prises de douloureuses mesures de rééquilibrage pour l'ensemble des régimes. Aussi impopulaire qu'une réforme puisse être, nécessité peut faire loi si, en l'occurrence, le simple constat des conséquences chiffrées de la pandémie pointe la nécessité de rattraper l'équilibre des caisses. C'est ainsi que la baisse significative des réserves Agirc-Arrco générée par la COVID a été examinée le 21 juin par les syndicats gestionnaires du régime. Ils se réuniront à nouveau en juillet et rendront ensuite leurs propositions d'arbitrage au Conseil d'Administration qui les a formellement sollicités sur ce sujet en exerçant son droit d'alerte.

Il est peu probable qu'une hausse des cotisations ou des incitations à travailler plus longtemps soient envisagées pour les actifs. En revanche un gel des retraites complémentaires au 1^{er} novembre ou une revalorisation inférieure à l'inflation pourrait être « sur la table » si nécessaire. Des simulations seront faites à l'aide d'une note de conjoncture Insee attendue début juillet et, en conséquence, la pertinence de réduire temporairement la jauge des 6 mois de réserves comme l'exige l'accord Agirc – Arrco de 2019 à 5 voire 4 mois sera également examinée. Nous reparlerons de tout cela quand des chiffres seront disponibles.

Notons que, pour sa part, le président du Medef G. Roux de Bézieux demande de repousser l'âge de la retraite à 64 ans en l'indexant sur les perspectives démographiques, ceci n'empêchant pas des mesures de justice comme la revalorisation des petites pensions et la prise en compte des carrières longues.

Réforme systémique : essentiellement une correction des inégalités les plus flagrantes. Comme nous l'avons dit bien des fois, la condition de ressources

imposée au seuls retraités du régime général pour bénéficier d'une pension de réversion CNAV est l'exemple le plus emblématique de discrimination et d'injustice. Particulièrement injuste en effet pour les femmes (elles sont 73 % à juger qu'une réforme est nécessaire versus 66 % pour les hommes). Cette différence est liée aussi bien aux écarts de pension homme – femme qu'à la quasi obligation pour les femmes de travailler plus longtemps que les hommes afin d'annuler leur décote de retraite.

Comme déjà mentionné dans l'AFJ de juin cet exemple a justifié la lettre du 6 mai de Pierre Erbs demandant une nouvelle fois au Président de la République la suppression de cette condition de ressources après, au fil des années, bien des tentatives infructueuses auprès d'autres Chefs d'État et Premiers Ministres. Cette action sera relayée cet été par les délégués CFR sur le territoire auprès de tous les parlementaires et élus locaux qu'ils parviendront à rencontrer. À l'intention de ces délégués le Bureau de la CFR a validé un document préparé par la Commission Retraite présentant un tableau comparatif synthétique des pensions de réversion selon les régimes ainsi que des propositions d'harmonisation pour retrouver la confiance et instaurer l'équité.

Il n'est certes pas facile de choisir le moins mauvais calendrier pour relancer une réforme de toute façon inflammable avant 2022. Maintes fois décrites, les comparaisons entre la France et ses partenaires européens en termes de coût des retraites et d'âge de liquidation ne sont pas déterminantes mêmes si elles paraissent de mieux en mieux comprises par une majorité de Français. Cette majorité ne voit cependant pas toujours que travailler moins que tous nos voisins européens alors que l'arrivée des derniers bébés boomers réduit le nombre d'actifs par retraité imposera mathématiquement tôt ou tard une baisse des retraites. Situation assurément complexe que l'exécutif n'aura pas trop de l'été pour tenter d'éclaircir.

Profitez surtout bien du vôtre aussi. Amitiés à toutes et à tous !

Pierre Lange

Santé

La commission santé de la CFR s'est réunie en visioconférence le 7 juin dernier.

Elle a été dominée par l'actualité sanitaire du moment, mais elle a aussi été l'occasion d'évoquer des aspects plus structurels dans le domaine de la santé et de l'assurance maladie.

PANDEMIE COVID-19 ET VACCINATION

À la date de la réunion, tous les indicateurs d'évolution de l'épidémie sont bien orientés et permettent de constater une baisse significative de la tension sur le système hospitalier français. Les plus récentes observations, hétérogènes selon les régions, confirment cette tendance qui ne semble pas avoir été impactée par le déconfinement progressif. La commission estime qu'il faut cependant observer une attitude prudente du fait de la survenue des variants et de leur propagation.

Il est clair que la vaccination anti-covid dont la montée en charge est réelle, produit ses effets. L'objectif de 30 millions de 1^{ère} dose au 30 juin a été atteint.

Malgré la permanence de réfractaires, la commission estime que la vaccination est un moyen essentiel de lutte contre la pandémie, mais il faut cependant continuer à respecter les gestes barrière.

La question de la vaccination des retraités a été examinée par la commission, car on estime que 15 à 20 % des plus de 75 ans ne seraient pas vaccinés, essentiellement pour des raisons purement pratiques.

[Sur proposition de la commission, le Président de la CFR invitera les fédérations à sensibiliser leurs réseaux d'associations locales pour qu'elles se rapprochent des décideurs locaux des départements, caisses d'assurance maladie...en vue d'apporter leur concours et leurs capacités d'intermédiation afin que tous les retraités qui le souhaitent, trouvent une solution de vaccination contre le covid-19.](#)

Pass-sanitaire et application

« TousAntiCovid »

Le pass-sanitaire est disponible depuis le 9 juin 2021 en format papier et en version numérique via l'application « TousAntiCovid ». Il fonctionnera selon les mêmes règles partout en Europe. Il vise à sécuriser la reprise des activités qui présentent les plus forts risques de diffusion épidémique. Il centralise plusieurs documents relatifs au covid-19 :

- les fiches de résultats des tests négatifs,
- le certificat médical de rétablissement du covid-19,
- l'attestation de vaccination.

C'est un outil intéressant et accessible à tous, en version numérique ou en version papier (il suffit de présenter les documents énumérés ci-dessus). Le recueil du QR-code est possible à partir du compte AMELI, pour les vaccinations effectuées avant le 19 avril 2021.

[Comme pour la vaccination, les fédérations seront invitées à mobiliser les associations locales pour qu'elles se chargent de ceux qui ne peuvent utiliser la solution technologique, en facilitant le recours à la solution papier, y compris en sollicitant le concours du pharmacien qui pourra accéder, depuis son officine, aux fichiers des personnes vaccinées et imprimer une attestation avec QR-code.](#)

AUTRES POINTS D'ACTUALITE EXAMINES PAR LA COMMISSION

- **Mise en place du SEGUR de la Santé :** elle concerne notamment les revalorisations statutaires et les investissements.

Les revalorisations statutaires portent sur 9 Mds €, pour les personnels des hôpitaux et des EHPAD, avec une application en deux temps, octobre prochain et début 2022.

À noter que des mesures de revalorisation des salaires des structures d'aide à domicile sont venues compléter les décisions du SEGUR.

La relance des investissements sera soutenue par une enveloppe de 19 Mds € sur 10 ans, pour restaurer les capacités financières des hôpitaux (6,5 Mds €), pour engager de nouveaux investissements dans les établissements de santé (9 Mds €) et les EHPAD (1,5 Md €), pour le numérique en santé (2 Mds €).

▪ **Mon espace santé** (espace numérique sécurisé)

C'était une orientation de la loi « Ma santé 2022 » de développer la santé numérique. À compter de janvier 2022, un espace numérique individuel sera mis à la disposition de chaque assuré social. C'est un moyen de stockage de ses informations médicales et la possibilité de les partager avec les professionnels de santé.

Les services proposés concernent l'accès au Dossier Médical Partagé (DMP), un agenda de ses rendez-vous médicaux, une messagerie sécurisée, l'accès à des applications utiles pour la gestion de sa santé...

La commission souligne l'intérêt certain de

ces perspectives technologiques au service de la santé. Elle déplore qu'elles renforcent encore les écarts, au sein de la population, entre ceux qui peuvent les utiliser et tous ceux qui en sont exclus en raison de leur âge, de leur situation sociale et du contexte socio-économique dans lequel ils évoluent !

▪ **L'amélioration du processus de remboursement des prestations de complémentaire santé.**

Une expérimentation est en cours pour organiser les solutions de tiers-payant pour la part de la facture hospitalière (publique et privée) prise en charge par la complémentaire santé. Une bonne nouvelle, car cela évitera au patient de devoir faire l'avance des frais !

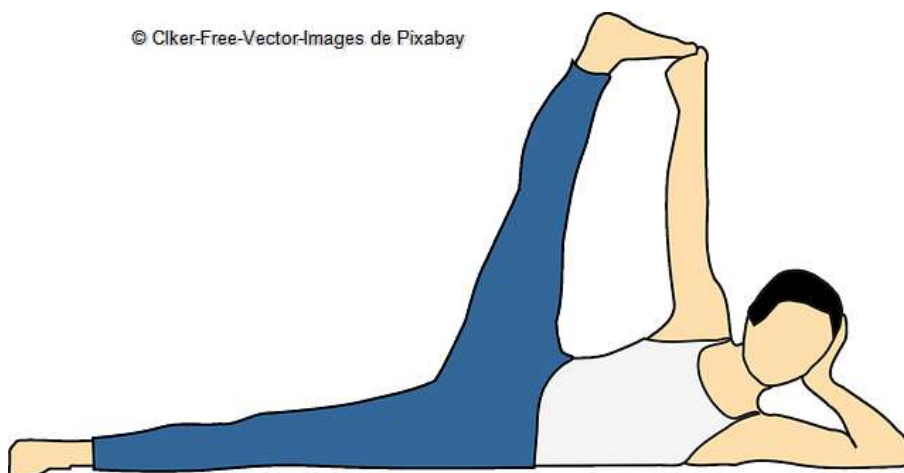
▪ **Démographie médicale : étude sur la santé en milieu rural**

Réalisée par un géographe Emmanuel Vigneron, à la demande de l'association des maires ruraux de France (AMRF).

▪ **La commission valide l'opportunité d'engager une réflexion, au sein de la CFR, sur les questions autour de la fin de vie. Cette proposition sera soumise au bureau de la CFR.**

Jacques Portier

© Ciker-Free-Vector-Images de Pixabay



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



La FNAR et l'UFR-rg vous souhaitent un bel été !



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution :
le 07 SEPTEMBRE 2021